

PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR “ÉTUDIANT”

Les documents en langue étrangère doivent être traduits en français par un traducteur assermenté auprès de la Cour d'Appel

Justificatif de domicile non manuscrit daté de moins de six mois :

- Assurance habitation ou taxe d'habitation ou avis d'imposition; ou facture électricité ou gaz; ou attestation de résidence Crous; ou quittance de loyer (agence uniquement); ou contrat de bail
- Si vous vivez à l'hôtel : attestation de votre hôtelier OU facture du dernier mois
- Si vous êtes hébergé chez un particulier :
 - Attestation d'hébergement datée et signée de l'hébergeant (modèle disponible en ligne)
 - Justificatif de domicile (pas de résidence universitaire) daté de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant
 - Carte d'identité ou carte de séjour de votre hébergeant

Justificatif de ressources mensuelles personnelles au moins égales à 615€

En cas de ressources multiples fournir le justificatif de chacune des ressources.

- Si vous disposez de ressources suffisantes :
 - Relevés bancaires des trois derniers mois faisant apparaître les virements mensuels (615€/mois en moyenne)
 - OU attestation de la banque tamponnée, signée et datée de moins de 3 mois faisant apparaître un solde créditeur au moins égal à 3 mois de ressources (environ 1845€)
- Si vous êtes boursier :
 - Boursier dans votre pays d'origine : attestation de bourse pour l'organisme payeur du pays d'origine précisant le montant et la durée de la bourse
 - BGF et bénéficiaires de programmes européen : attestation de bourse
- Si vous êtes salarié : vos 3 dernières fiches de paie
- Si prise en charge par un tiers (prise en charge depuis l'étranger non autorisée) :
 - Attestation sur l'honneur datée et signée du garant, spécifiant le montant versé mensuellement (615€)
 - Pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité du garant
 - Contrat de travail, 3 derniers bulletins de salaire en euros du garant et dernier avis d'imposition français OU attestation de la banque du tiers justifiant de la programmation de virement réguliers sur votre compte

Certificat de scolarité pour l'année en cours

- Visa CONCOURS : attestation de réussite au concours ou à l'examen d'admission préalable + certificat de scolarité pour l'année en cours + tableau récapitulatif de l'ensemble des concours passés en France